

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton, tenue le 2 octobre 2025, à 19 h 00, au bureau municipal de la municipalité située au 9, rue de la Montagne, St-Étienne-de-Bolton.

SONT PRÉSENTS : Alexandre Berger, Harry Bird, Vincent Jarry, Michèle Turcotte

SONT ABSENTS : Jocelyn Brasseur

Formant quorum sous la présidence de madame Michèle Turcotte, mairesse.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Cristina Chiurtu est également présente, le tout, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*.

25 personnes sont présentes lors de la séance et personnes y participent à distance.

ORDRE DU JOUR

MOT DE LA MAIRESSE

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3) RAPPORT DE LA MAIRESSE - MRC

4) ADMINISTRATION

- a. Acceptation de l'offre de services de Buropro pour la location d'une imprimante Toshiba.
- b. Participation au regroupement pour lequel l'UMQ a procédé à un appel d'offre public en vue d'identifier un assureur pour les OBNL reconnus par la municipalité.
- c. Dépôt des états comparatifs 2024-2025.
- d. Paiement de la facture de Construction Alain Morin pour les travaux effectués au chalet du parc au cours du mois de septembre.

5) RESSOURCES HUMAINES

- a. Modification des tâches et de l'échelon salarial de Catherine Vincent.
- b. Modification du titre du poste de Philippe Barrette, ainsi que de sa classe salariale.
- c. Autorisation accordée à Philippe Barrette d'agir comme officier désigné de la municipalité pour l'application de ses règlements en urbanisme et environnement.
- d. Autorisation accordée à Maxime Racicot d'agir comme officier désigné pour l'application du règlement 2018-06 concernant les nuisances.

6) VOIRIE

- a. Rapport du conseiller responsable de la voirie.
- b. Acceptation de la soumission d'Excavation Dominic Carey inc. pour le remplacement du ponceau de l'Étang Grass.
- c. Approbation de la troisième programmation du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028.

- d. Demande au ministère du Transport et de la Mobilité durable de remblayer le fossé situé devant la COOP du Grand-Bois.
- e. Accorder à Ecce Terra le mandat d'arpentage d'une partie du Rang 1.
- f. Acceptation de la soumission de Gilles Tremblay pour le déneigement du stationnement, glissière et bornes sèches durant l'hiver 2025-2026.
- g. Acceptation de la soumission d'EXP inc. pour la préparation des plans et devis pour la réfection d'une partie du rang Vincent (intersection).
- h. Accorder à Excavation Dominic Carey inc. le contrat de gré-à-gré de réfection du stationnement de la mairie.

7) URBANISME

- a. Rapport du conseiller responsable de l'urbanisme.
- b. Dépôt du procès-verbal du CCU de la réunion du 19 septembre 2025.
- c. Autorisation pour l'émission d'un permis d'implantation d'un garage au 11, rue Jocelyne.
- d. Autorisation pour l'émission d'un permis de changement du revêtement extérieur et modification de la toiture au 48, chemin Hamel.
- e. Autorisation pour l'émission d'un permis pour la construction d'une résidence située sur la rue Madeleine, lot 5 192 147 et pour l'aménagement d'une allée d'accès.

8) ENVIRONNEMENT

- a. Rapport du conseiller responsable de l'environnement.
- b. Dépôt du procès-verbal du CCE de la réunion du 29 juillet 2025.
- c. Collecte et transport de matières résiduelles pour l'année 2026.
- d. Acceptation de la soumission d'Enviro 5 pour la vidange des fosses septiques en 2026.
- e. Demande d'aide financière de l'Association pour la protection du lac Libby pour l'année 2026.
- f. Demande d'aide financière de l'Association du lac Trousers pour l'année 2026.

9) LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- a. Rapport du conseiller responsable des loisirs et de la culture.
- b. Rapport du conseiller responsable de sentiers.
- c. Revenus de la vente d'alcool lors de la fête de la Grande épiluchette.
- d. Acceptation de la demande d'aide financière du Centre d'action bénévole de la Missisquoi-Nord pour l'année 2026.
- e. Acceptation de la demande d'aide financière de la Coop Santé Eastman pour l'année 2026.
- f. Acceptation de la demande d'aide financière du Frigo communautaire d'Eastman pour l'année 2026.

10) SÉCURITÉ CIVILE

- a. Rapport du conseiller responsable de la sécurité civile.

11) ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

12) AFFAIRES DIVERSES

13) PÉRIODE DE QUESTIONS

14) LEVÉE DE LA SÉANCE

PROCÈS-VERBAL

MOT DE BIENVENUE

La mairesse, Michèle Turcotte, déclare l'ouverture de la séance. Elle souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens présents.

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la mairesse dépose le projet d'ordre du jour.

2025-10-165 **Il est proposé par Vincent Jarry
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

2) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 9 septembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2025-09-162, au sujet du paiement de la première facture de Construction Alain Morin, doit être modifiée de la manière suivante :

QUE la municipalité acquitte le montant de 122 314,43 \$ (plus taxes);

2025-10-166 **Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil adopte le procès-verbal du 9 septembre 2025 avec la modification ci-dessus mentionnée.

ADOPTÉE

3) RAPPORT DE LA MAIRESSE - MRC

La mairesse fait le rapport sur la dernière séance de la rencontre des maires de la MRC de Memphrémagog.

4) ADMINISTRATION

a. **Acceptation de l'offre de services de Buropro pour la location d'une imprimante Toshiba 4525AC.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission de la part de Buropro pour la location d'une imprimante Toshiba pour une période de 66 mois;

2025-10-167 **Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Vincent Jarry
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité accepte la soumission de Buropro pour la location de l'imprimante Toshiba 4525AC pour un montant mensuel de 159,90\$ et selon les autres conditions indiquées dans l'offre de services.

ADOPTÉE

b. Participation au regroupement pour lequel l'UMQ a procédé à un appel d'offre public en vue d'identifier un assureur pour les OBNL reconnus par la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir ;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et aider ainsi les OBNL ;

CONSIDÉRANT QUE L'UMQ a procédé à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un/des assureur(s), qui offrira(ont) la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureur identifié ;

2025-10-168

**Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE ce Conseil autorise la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton à faire partie du regroupement pour lequel l'UMQ a procédé ou procédera sous peu à un appel d'offre public en vue d'identifier un courtier ou un/des assureur(s), qui offrira(ont) la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité.

QUE ce Conseil reconnaisse aussi, aux fins de l'appel d'offres public qui fut lancé, l'OBNL suivant :

- Association des résidants du chemin Lavigne, 113 chemin Lavigne, Saint-Étienne-de-Bolton (Québec) J0E 2E0.

ADOPTÉE

c. Dépôt des états comparatifs 2024-2025.

CONSIDÉRANT QUE l'article 176.4 du Code municipal prévoit que le greffier-trésorier doit déposer les états comparatifs de la municipalité au moins quatre semaines avant la séance d'adoption du budget ;

CONSIDÉRANT QUE les élections municipales ont causé des changements des dates habituelles des séances du conseil ;

La directrice générale et greffière-trésorière dépose à cette séance les états comparatifs des années 2024-2025.

Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation

de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le greffier-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

d. Paiement de la facture de Construction Alain Morin pour les travaux effectués au chalet du parc au cours du mois de septembre.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu de la part de Construction Alain Morin la facture pour les travaux effectués au chalet du parc municipal pendant le mois de septembre ;

2025-10-169

**Il est proposé par Vincent Jarry
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité acquitte la facture pour un montant de 111 432,17\$ (plus taxes).

ADOPTÉE

5) RESSOURCES HUMAINES

a. Modification des tâches et de l'échelon salarial de Catherine Vincent.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a identifié un besoin de restructuration administrative au niveau des postes d'inspecteurs et de la responsable de l'expérience citoyen ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Catherine Vincent a manifesté son intérêt à effectuer des tâches administratives additionnelles en soutien aux inspecteurs en urbanisme et environnement ;

2025-10-170

**Il est proposé par Vincent Jarry
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le salaire de madame Catherine Vincent soit augmenté d'un échelon, selon les conditions convenues avec l'employeur et ce à partir de la date d'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

b. Modification du titre du poste de Philippe Barrette, ainsi que de sa classe salariale.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté le Plan de conservation des milieux naturels et son plan d'action et qu'elle doit commencer son application ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Philippe Barrette, l'auteur du plan de conservation, a fini son stage universitaire et qu'il travaille comme inspecteur en bâtiment et en environnement à la municipalité de Bolton-Ouest à raison de quatre jours par semaine ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut également avoir besoin d'une ressource additionnelle au niveau du traitement des dossiers en urbanisme et environnement, afin d'assurer un service satisfaisant pour les citoyens.

2025-10-171

**Il est proposé par Vincent Jarry
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité prolonge à durée indéterminée le contrat de travail de monsieur Barrette, en lui attribuant le poste d'inspecteur en environnement et en bâtiment à temps partiel, soit un maximum de 10 heures par semaine ;

QUE monsieur Barrette soit encadré à la classe salariale 3, selon les conditions convenues avec l'employeur, à partir de la date d'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

c. Autorisation accordée à Philippe Barrette d'agir comme officier désigné de la municipalité pour l'application de ses règlements en urbanisme et environnement.

CONSIDÉRANT QUE l'article 165 du *Code municipal* prévoit qu'une municipalité peut désigner des officiers pour assurer l'exécution de ses ordonnances et des prescriptions de la loi;

CONSIDÉRANT QUE l'article 147 du *Code de procédure pénale* (L.R.Q., c. C-25.1) ayant trait à l'émission d'un constat d'infraction prévoit qu'un poursuivant doit désigner par écrit les personnes autorisées à émettre des constats d'infraction et à appliquer les règlements municipaux en son nom;

2025-10-172

**Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Vincent Jarry
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton désigne Philippe Barrette, inspecteur en environnement et en bâtiment, à titre d'officier désigné afin d'appliquer les règlements suivants (et leurs modifications) :

Les règlements adoptés en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ou de la compétence municipale d'adopter des règlements en matière d'environnement.

Les règlements adoptés en vertu du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, notamment :

- Règlement 2006-06 concernant le mesurage de l'épaisseur de l'écume et des boues ainsi que la vidange des fosses septiques et/ou de rétention
- Règlement 2022-08 concernant l'installation, l'utilisation et la prise en charge de l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet.

Les règlements adoptés en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, notamment :

- Règlement de zonage 2014-05
- Règlement de lotissement 2014-06
- Règlement de construction 2014-08
- Règlement sur un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2014-09
- Règlement sur les permis et certificats 2014-10
- Règlement sur les conditions d'émissions de permis 2014-11
- Règlement sur les dérogations mineures 2008-06
- Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux 2010-11
- Règlement de démolition 2023-02

Tout autre règlement de la municipalité adopté en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*.

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton nomme Philippe Barrette, inspecteur en environnement et en bâtiment, à titre d'officier désigné afin de signer et délivrer des constats d'infraction pour toutes contraventions aux règlements ci-haut mentionnés.

QUE ces nominations soient effectives à la date de son embauche sur le poste d'inspecteur en environnement et bâtiment.

ADOPTÉE

d. Autorisation accordée à Maxime Racicot d’agir comme officier désigné pour l’application du Règlement 2018-06 concernant les nuisances.

CONSIDÉRANT QUE l'article 165 du *Code municipal* prévoit qu'une municipalité peut désigner des officiers pour assurer l'exécution de ses ordonnances et des prescriptions de la loi;

CONSIDÉRANT QUE l'article 147 du *Code de procédure pénale* (L.R.Q., c. C-25.1) ayant trait à l'émission d'un constat d'infraction prévoit qu'un poursuivant doit désigner par écrit les personnes autorisées à émettre des constats d'infraction et à appliquer les règlements municipaux en son nom;

2025-10-173 **Il est proposé par Vincent Jarry appuyé par Alexandre Berger et résolu à l’unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton désigne Maxime Racicot, responsable de travaux publics, à titre d'officier désigné afin d'appliquer les Règlement 2018-06 concernant les nuisances (et ses modifications).

ADOPTÉE

6) VOIRIE

a. Rapport sur les travaux publics en cours

Monsieur Alexandre Berger, conseiller responsable de la voirie, présente le rapport du mois.

b. Acceptation de la soumission d’Excavation Dominic Carey inc. pour le remplacement du ponceau du chemin Bolton-Centre (Étang Grass).

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait un appel d'offres publics pour obtenir des soumissions pour le remplacement du ponceau situé sur le chemin Bolton-Centre (secteur de l'Étang Grass) et qu'elle a reçu les soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Montant	
	Avant taxes	Avec taxes
☐ Excavation M. Leclerc	166 218,35 \$	191 109,55 \$
☐ Excavation Dominic Carey Inc.	121 046,47 \$	139 173,18 \$
☐ Groupe Colas Québec Inc.	139 000,00 \$	159 815,25 \$

☐ Excavation Stanley Mierzwinski Ltée	170 473,69 \$	196 002,12 \$
☐ Excavation St-Pierre et Tremblay Inc.	125 474,75 \$	144 264,59 \$
☐ E.W. Excavation	132 500,00 \$	152 341,88 \$

2025-10-174

**Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Vincent Jarry
et résolu à l’unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité accepte la soumission d’Excavation Dominic Carey inc, soit le plus bas soumissionnaire, pour les travaux de remplacement du ponceau de l’Étang Grass pour un montant de 121 046,47 \$ (plus taxes).

ADOPTÉE

c. Approbation de la troisième programmation du Programme de transfert pour les infrastructures d’eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028.

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d’eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s’appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation;

2025-10-175

**Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Vincent Jarry
et résolu à l’unanimité des conseillers présents**

QUE la Municipalité s’engage à respecter les modalités du guide qui s’appliquent à elle;

QUE la Municipalité s’engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l’aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l’envoi au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation;

QUE la Municipalité s’engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;

QUE la Municipalité s’engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l’ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s’engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

d. Demande au ministère du Transport et de la Mobilité durable de fermer le fossé situé devant la COOP du Grand-Bois.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut améliorer la sécurité des piétons qui circulent sur la rue Principale et qui est sous la responsabilité du MTMD ;

CONSIDÉRANT QUE la section située devant la COOP du Grand-Bois a un fossé qui empêche la circulation des piétons ;

CONSIDÉRANT QU’en 2012, une section de fossé entre la rue Principale et la rue Desautels a été fermée et qu’une traverse de piétons a été installée par le MTMD au coin des rues Principale et Parc;

2025-10-176

**Il est proposé par Vincent Jarry
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l’unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité demande au MTMD d’analyser la possibilité de fermer le fossé situé aux coordonnées suivantes : 12, rue Principale (COOP) : coordonnées géographiques 45°16'08.4"N 72°22'44.6"W; 6874102025000C (RTSS). Le chaînage serait sur 30 mètres 0+260 @ 0+290 : 0+000 = limite emprise MTMD près de l’intersection rang Vincent et rang de la Montagne.

ADOPTÉE

e. Accorder à Ecce Terra le mandat d’arpentage d’une section du Rang 1.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité prévoit effectuer des travaux de réfection d’une section du Rang 1 en 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Côté-Jean, qui a été mandatée à produire les plans des travaux, a recommandé l’obtention d’un plan d’arpentage pour faciliter la localisation des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une soumission de la part de la firme Ecce Terra ;

2025-10-177

**Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Vincent Jarry
et résolu à l’unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité accepte la soumission d’Ecce Terra pour effectuer le plan d’arpentage d’une section du Rang 1, pour un montant approximatif de 13 500 \$ (plus taxes).

ADOPTÉE

f. Acceptation de la soumission de Gilles Tremblay pour le déneigement des stationnements publics, des glissières et des bornes sèches durant l'hiver 2025-2026.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions pour le déneigement des stationnements publics, des glissières et des bornes sèches durant l'hiver 2025-2026 ;

CONSIDÉRANT QU'elle a reçu une seule soumission de la part de monsieur Gilles Tremblay ;

2025-10-178

**Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Vincent Jarry
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité accepte la soumission de Gilles Tremblay pour le déneigement durant l'hiver 2025-2026, pour un montant de 14 420 \$ (plus taxes).

ADOPTÉE

g. Acceptation de la soumission d'EXP inc. pour la préparation des plans et devis pour la réfection d'une partie du rang Vincent (intersection).

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'intervention en infrastructures routières locales de la MRC de Memphrémagog recommande d'effectuer en priorité la réfection de l'asphaltage sur la section du rang Vincent qui commence à l'intersection avec la rue Principale;

CONSIDÉRANT QU'une première phase de réfection du rang Vincent a été réalisée en 2024 sur la base des plans et devis produits par la firme EXP inc. ;

CONSIDÉRANT QU'EXP nous a fait une soumission pour la réalisation des plans et devis pour la phase 2 de ces travaux sur le rang Vincent ;

2025-10-179

**Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité accepte la soumission d'EXP pour la préparation des plans et devis pour la réfection d'un secteur du rang Vincent pour un montant maximal de 16 500 \$ (plus taxes).

ADOPTÉE

h. Accorder à Excavation Dominic Carey inc. le contrat de gré-à-gré de réfection du stationnement de la mairie.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut améliorer la sécurité de l'intersection entre le rang de la Montagne, le chemin Bolton-centre et la rue Principale, ce qui inclut la sécurité du stationnement situé en arrière de la mairie ;

CONSIDÉRANT l'urgence de ces travaux, qui doivent être effectués avant l'hiver afin d'assurer la sécurité des utilisateurs du stationnement;

2025-10-180

**Il est proposé par Alexandre Berger
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité accorde le contrat de gré-à-gré de réfection du stationnement à la compagnie Excavation Dominic Carey inc., pour un montant de 63 044,30 \$ (plus taxes).

QUE les coûts de ces travaux soient couverts par le surplus accumulé.

ADOPTÉE

7) URBANISME

a. Dépôt du rapport des permis et rapport du conseiller responsable de l’urbanisme

Le rapport des permis émis au mois d’octobre est présenté par monsieur Harry Bird, président du CCU et conseiller responsable de l’urbanisme.

b. Dépôt du procès-verbal du CCU

Le procès-verbal du comité consultatif en urbanisme du 19 septembre 2025 est déposé par la directrice générale et greffière-trésorière et présenté par monsieur Harry Bird.

c. Autorisation pour l’émission d’un permis d’implantation d’un garage au 11, rue Jocelyne.

Adresse : 11 rue Jocelyne
Lot : 5 191 853
Zone : VIL-2
Nature de la demande : Nouvelle proposition d’implantation du garage et réduction de la superficie de 11 m².

CONSIDERANT QUE le requérant propose de réduire la superficie du garage de 11 m² la faisant ainsi passer de 79,7m² (858 pi²) à 68,7 m² (740 pi²) ;

CONSIDERANT QUE le nouvel emplacement proposé pour la construction du garage est adéquat ;

CONSIDERANT QUE cette nouvelle implantation respecte, sous réserve du dépôt d’un plan d’arpentage le confirmant, la superficie maximale de 100 m² de déboisement pour un bâtiment accessoire de plus de 40 m² ;

CONSIDERANT QUE le respect de la superficie maximale de 1000 m² de déboisement total pour les aires combinées (le bâtiment principal et les bâtiments accessoires de plus de 40 m² de superficie au sol) doit également être validée par un nouveau plan d’arpentage ;

CONSIDERANT QUE l’architecture proposée pour le garage s’intègre de manière harmonieuse au bâtiment principal ;

CONSIDERANT QUE les matériaux proposés pour le revêtement extérieur du garage sont identiques à ceux du bâtiment principal ;

CONSIDERANT QUE les critères du PIIA-1 ont été étudiés pour cette demande ;

2025-10-181 **Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l’unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil autorise, sur recommandation du CCU, la construction d’un garage au 11, rue Jocelyne, lot 5 191 853, selon les plans

préparés par Danielle Poitras, dessinatrice en bâtiment, datés février 2025, mais dont la superficie sera réduite de 11m², à la condition qu'un nouveau plan d'arpentage confirme, lors de l'émission du permis, que l'implantation proposée respecte les normes maximales de déboisement prévues à l'article 139 du Règlement de zonage.

ADOPTÉE

d. Autorisation pour l'émission d'un permis de changement du revêtement extérieur et modification de la toiture au 48, chemin Hamel.

Adresse : 48, chemin Hamel
Lot : 5 192 198
Zone : VIL-4
Nature de la demande : Changement du revêtement extérieur et modification de la toiture.
Année de construction : 1963

CONSIDERANT QUE la couleur et les matériaux proposés pour le revêtement extérieur et la modification de la toiture sont appropriés ;

CONSIDERANT QUE les critères du PIIA-1 ont été étudiés pour cette demande ;

2025-10-182 **Il est proposé par Vincent Jarry
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil autorise, sur recommandation du CCU, le remplacement du revêtement extérieur et la modification de la toiture du bâtiment situé au 48, chemin Hamel, lot 5 192 198, selon les documents soumis à l'appui de la demande de permis.

ADOPTÉE

e. Autorisation pour l'émission d'un permis pour la construction d'une résidence située sur la rue Madeleine, lot 5 192 147 et pour l'aménagement d'une allée d'accès.

Adresse : rue Madeleine
Lot : 5 192 147
Zone : RUR-13
Nature de la demande : Nouvelle proposition pour la gestion des eaux.

CONSIDÉRANT QUE l'allée d'accès à la nouvelle résidence est aménagée en zone de forte pente (pente supérieure ou égale à 15% et inférieure à 30%) ;

CONSIDERANT QUE les nouvelles mesures permettront l'aménagement de caniveaux et de fosses de rétention des eaux de ruissellement ;

CONSIDERANT QUE les critères du PIIA-5 ont été étudiés pour cette demande ;

2025-10-183 **Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Vincent Jarry
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil autorise, sur recommandation du CCU, la construction d’une résidence située sur la rue Madeleine, lot 5 192 147 et l’aménagement d’une allée d’accès selon le plan et le devis technique préparés par Marc Raby, technologue, Ingénotech Assainissement - Génie civil, et datés du 16 septembre 2025.

ADOPTÉE

8) ENVIRONNEMENT

a. Rapport du conseiller responsable de l’environnement.

Monsieur Vincent Jarry, conseiller responsable de l’environnement, présente le rapport du mois.

b. Dépôt du compte-rendu du CCE

Le compte-rendu du comité consultatif en environnement du 29 juillet 2025 est déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

c. Collecte et transport de matières résiduelles pour l’année 2026.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a publié un appel d’offres public afin d’obtenir des soumissions pour la collecte et le transport des matières résiduelles pour l’année 2026 ;

CONSIDÉRANT QU’elle a reçu deux soumissions, dont une seulement était conforme ;

**Il est proposé par Vincent Jarry
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l’unanimité des conseillers présents**

2025-10-184 **QUE** la municipalité accepte la soumission conforme de Ricova inc. et lui octroie le contrat de collecte et transport de matières résiduelles (matières organiques et déchets) pour l’année 2026, pour un montant de 80 289 \$ (plus taxes).

ADOPTÉE

d. Acceptation de la soumission d’Enviro 5 inc. pour la vidange des fosses septiques en 2026.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait un appel d’offres par invitation pour obtenir des soumissions pour la vidange des fosses septiques en 2026 ;

CONSIDÉRANT QU’elle a reçu une seule soumission de la part d’Enviro 5 inc. ;

2025-10-185 **Il est proposé par Vincent Jarry
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l’unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité accepte la soumission d’Enviro 5 inc. pour la vidange des fosses septiques pour un montant total approximatif de 60 531 \$, selon les tarifs suivants :

Nombre de fosses septiques	Nombre de vidange estimé	Prix unitaire \$ (avant taxes)
Fosses 750 gallons et moins Total des fosses (+/- 360 fosses)	150	285.00\$
Fosses 850 gallons et moins Total des fosses (+/- 70 fosses)	30	285.00\$
Fosses 1050 gallons et moins Total des fosses (+/- 100 fosses)	10	345.00\$
Fosses 1250 gallons et moins Total des fosses (+/- 80 fosses)	5	411.00\$
Fosses 1500 gallons et moins Total des fosses (+/- 10 fosses)	5	495.00\$
Fosses scellée 1050 gallons et moins Total des fosses (40 fosses plus ou moins)	1	345.00\$
Fosses scellée 1250 gallons et moins Total des fosses (+/- 10 fosses)	1	411.00\$
Fosses scellée 1500 gallons et moins Total des fosses (+/- 7 fosses)	1	495.00\$

ADOPTÉE

e. Demande d’aide financière de l’Association pour la protection du lac Libby pour l’année 2026.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d’aide financière de la part de l’Association pour la protection du lac Libby (APLL) pour l’année 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE le montant de 2 870 \$ demandé permettra le suivi de la qualité de l’eau du lac Libby (trois échantillons de juin à août) et une analyse supplémentaire de la qualité de l’eau à la sortie du ruisseau Brossard ;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième montant demandé fait référence à l’Entente tripartite signée en 2024 entre la municipalité, l’Association et le Camping du lac Libby, laquelle prévoit un montant accordé annuellement de 4 000 \$ sur présentation de factures ;

CONSIDÉRANT QUE l’entente prévoit que la réévaluation de ce montant se fera tous les trois ans seulement ;

2025-10-186

**Il est proposé par Vincent Jarry
appuyé par Harry Bird
et résolu à l’unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité accepte la première partie de la demande, en lui accordant le montant de 2 870 \$ (sur présentation de factures) ;

QUE la municipalité accepte d’accorder à l’APLL pour l’année 2026, un montant de 4 000 \$ (sur présentation de factures), en conformité avec l’entente antérieurement signée.

ADOPTÉE

f. Demande d’aide financière de l’Association du lac Trousers pour l’année 2026.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d’aide financière de la part de l’Association du lac Trousers (ALT) pour l’année 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE le montant de 2 975\$ permettra à l’Association de réaliser plusieurs projets, comme l’échantillonnage d’eau, la délimitation des herbiers de myriophylle, une campagne de

communication pour promouvoir le plan de navigation 7-7-7, un répertoire des plantes aquatiques du lac Trousters ;

CONSIDÉRANT QUE l'association prévoit procéder à 5 jours d'arrachage ciblé par les plongeurs du RAPPEL comme stratégie principale de contrôle du myriophylle dans le lac ;

2025-10-187

**Il est proposé par Vincent Jarry
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité accepte la demande de l'ALT pour l'année 2026 pour un montant de 2 975 \$, payable sur présentation des factures, pour les projets ci-haut mentionnés et les activités courantes ;

QUE la municipalité accorde un montant additionnel de 5 000 \$ pour l'activité d'arrachage du myriophylle du lac.

ADOPTÉE

9) LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

a. Rapport du conseiller responsable des loisirs et de la culture.

Monsieur Harry Bird, conseiller responsable des loisirs et de la culture présente le rapport du mois.

b. Rapport du conseiller responsable des sentiers.

Monsieur Alexandre Berger, conseiller responsable des sentiers, présente le rapport du mois.

c. Revenus de la vente d'alcool lors de la fête de la Grande épluchette.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu un permis de vente d'alcool lors de la fête de la Grande épluchette qui a eu lieu le 17 août 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 130 \$ a été encaissé par la vente de boissons alcoolisées ;

CONSIDÉRANT QUE la COOP du Grand-Bois a participé activement à l'organisation de cette fête et que la municipalité veut soutenir les activités organisées par cet OBNL ;

2025-10-188

**Il est proposé par Vincent Jarry
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité donne à la COOP du Grand-Bois le montant de 130 \$ résultant de la vente d'alcool à la fête du 17 août 2025.

ADOPTÉE

d. Acceptation de la demande d'aide financière du Centre d'action bénévole de la Missisquoi-Nord pour l'année 2026.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'aide financière pour l'année 2026 de la part du Centre d'action bénévole de la Missisquoi-Nord (CAB) ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut soutenir la mission du CAB soit celle de trouver des solutions aux problèmes touchant la santé, les services sociaux, la protection, l'éducation et tout ce qui concerne la qualité de vie de tous, plus particulièrement celle des marginaux et des jeunes.

2025-10-189 **Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Vincent Jarry
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE le conseil accepte la demande du CAB et lui accorde une somme de 1 000 \$ pour l'année 2026.

ADOPTÉE

e. Acceptation de la demande d'aide financière de la Coop Santé Eastman pour l'année 2026.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de la part de la Coop Santé Eastman pour l'année 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite soutenir l'objectif de la Coop Santé, soit celui de maintenir et développer les services offerts aux résidents de la région, en plus d'assurer une plus grande présence auprès de la communauté ;

2025-10-190 **Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité accepte la demande de la Coop Santé d'Eastman, en lui accordant un montant de 1 950 \$ pour l'année 2026.

ADOPTÉE

f. Acceptation de la demande d'aide financière du Frigo communautaire d'Eastman pour l'année 2026.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'aide financière de la part du Frigo communautaire d'Eastman pour l'année 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité soutient la mission du Frigo communautaire, soit celle de revaloriser les invendus en alimentation en offrant des items de qualité tout en limitant les conséquences environnementales du gaspillage alimentaire, ce qui permet de soulager la pauvreté en favorisant la sécurité alimentaire auprès des citoyens de la région.

2025-10-191 **Il est proposé par Vincent Jarry
appuyé par Harry Bird
et résolu à l'unanimité des conseillers présents**

QUE la municipalité accepte la demande d'aide financière du Frigo communautaire d'Eastman et lui accorde un montant de 1 000 \$ pour l'année 2026.

ADOPTÉE

10) SÉCURITÉ CIVILE

a. Rapport du conseiller responsable de la sécurité civile.

Monsieur Vincent Jarry, conseiller responsable de la voirie, présente le rapport du mois.

11) ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Liste des comptes à payer au 2 octobre 2025

Fournisseur	Description	Montant
ACTION MEMPHRÉ-OUEST	Aide financière - Circuit de l'Abbaye 2025	1 500,00 \$
ANDRÉ PARIS INC.	Fauchage chemin de la Tour	298,94 \$
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DU LAC LIBBY	Suivi de la qualité de l'eau (RAPPEL)	1 365,33 \$
BUOPRO CITATION	Fourniture de bureau	61,94 \$
BUOPRO CITATION	Fourniture de bureau	67,61 \$
BUOPRO CITATION	Lecture de compteur	525,00 \$
BUOPRO CITATION	Lecture de compteur	11,49 \$
COMMUNICATION PLUS	Temps antenne ONQ - 1er octobre	222,48 \$
COMPTES VISA	Achats Visa - Septembre 2025 (DG - Admin - Voirie)	6 355,58 \$
CONSTRUCTION ALAIN MORIN INC.	Paieement #1 - Construction chalet du parc	140 631,01 \$
COOP DU GRAND-BOIS	4/4 Subvention pour la COOP	6 750,00 \$
CÔTÉ-JEAN ET ASSOCIÉS	Plans et devis - Travaux sur le 1er Rang	6 898,50 \$
Desjardins Sécurité Financière	Assurances collectives - Septembre	1 506,57 \$
ENGLOBE CORP.	Honoraires - Travaux au chalet du parc	7 878,55 \$
GROUPE LAPALME INC.	Remplacement ponceaux chemin Bolton Centre	88 717,31 \$
GROUPE LAPALME INC.	Libération de retenue - Ponceaux chemin Bolton Centre	4 928,74 \$
HYDRO-QUEBEC	Éclairage public - du 1er au 31	316,96 \$
Icimédias	Publication appel d'offres chalet du parc	394,11 \$
Icimédias	Publication appel d'offres - Ponceaux Bolton Centre	394,11 \$
INFORMATIQUE ASR	Firewall - Frais du 17 août au 16	126,42 \$
LES SERVICES EXP INC.	Honoraires - réaménagement du Carrefour	2 069,55 \$
LETTRAGE DE L'ESTRIE	Numéros civiques (10) noms de rue (2)	407,01 \$
LETTRAGE DE L'ESTRIE	Panneau pour la station de lavage	1 149,75 \$
MINISTERE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE	2e versement - Service de la sûreté du Québec (31 octobre)	97 631,00 \$
MODULE2GO	Roulotte pour la période des travaux - Chalet du parc	726,88 \$
MRC MEMPHREMAGOG	Équilibrage - Octobre 2025	910,00 \$
PAVAGES MASKA	Libération 5% final - Travaux sur le rang de la Montagne	13 422,40 \$
RAPPEL	30% du montant pour remplacement ponceau 2e Rang	25 327,50 \$
RICOVA SERVICES INC.	Cueillette et transports matières res - Août 2025	7 831,44 \$
SANIVAC	Location toilette chimique - 4 au 31 août 2025	390,92 \$
SERVICES EXP INC.	Honoraires et surveillance travaux sur Bolton Centre	2 546,53 \$
SERVICES EXP INC.	Honoraires - Stationnement bureau municipal	1 690,13 \$
SOLMA TECH	2e versement - Étude géotechnique factuelle - Travaux 1er Rang	3 736,69 \$
ZONE-ÉCO	Traitement des matières résidentielles et organiques	1 282,23 \$
		428 072,68 \$

Aucune transaction avec des personnes apparentées des élus ou des employés municipaux n'a été effectuée.

2025-10-192 **Il est proposé par Vincent Jarry
appuyé par Alexandre Berger
et résolu à l’unanimité des conseillers présents**

QUE les comptes payés et à payer soit approuvés.

ADOPTÉE

12) AFFAIRES DIVERSES

**a. Reconnaissance de l’implication et de l’héritage de
madame Michèle Turcotte à la vie municipale et
communautaire de Saint-Étienne-de-Bolton.**

CONSIDÉRANT QU’il est de la responsabilité d’une municipalité de reconnaître l’apport de ses citoyens à la qualité de vie, à la protection de l’environnement, à la rigueur et à l’importance du vivre ensemble sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut souligner l’exemple, pour l’ensemble de notre communauté, d’une de ses citoyennes à la vie politique et communautaire de notre village ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Michèle Turcotte a consacré 14 ans de sa vie à titre d’élue municipale, dont 10 ans à titre de mairesse, sans compter ses heures ni son énergie ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Michèle Turcotte est un exemple inspirant pour ceux et celles qui voudront s’engager dans la vie communautaire de notre village ;

2025-10-193 **Il est proposé par Vincent Jarry
appuyé par Harry Bird
et résolu à l’unanimité des conseillers présents**

QUE la Municipalité reconnaisse formellement par voie de résolution l’héritage de Madame Michèle Turcotte à la vie municipale et communautaire de la municipalité et la remercie pour toutes ces années d’engagement inconditionnel.

ADOPTÉE

13) PÉRIODE DE QUESTIONS

14) LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-10-194

**Il est proposé par Harry Bird
appuyé par Vincent Jarry
et résolu à l’unanimité des conseillers présents**

QUE la séance soit levée à 20h20, les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

ADOPTÉE

Diane Desjardins
Mairesse

Cristina Chiurtu
Directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Diane Desjardins, mairesse de St-Étienne-de-Bolton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du *Code municipal*.